

IND Bertrix - condensé du Règlement d'Ordre Intérieur

Informations destinées aux élèves



En étant inscrit à l'Institut Notre-Dame, je m'engage à...

o au niveau organisationnel

- **Etre présent** tous les jours de cours ;
- **Arriver à l'heure.** En cas de retard, je passe par le bureau des éducateurs ;
- **Assister à tous les cours.** Brosser une heure de cours (les présences sont prises à toutes les heures) est considéré comme un demi-jour d'absence injustifiée ;
- **Me rendre à la salle d'étude quand je n'ai pas cours,** (seuls les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} peuvent rester en classe ou dans leur local). Si mes parents ont donné une autorisation écrite pour quitter l'école quand je n'ai pas cours, je suis sous leur entière responsabilité ;
- **Apporter tout le matériel et équipement dont j'ai besoin ;**
- **Ranger mes affaires dans mon casier** et ne rien laisser traîner en classe. Afin de prévenir les vols, de garantir l'ordre dans les classes et d'éviter de devoir porter des sacs trop lourds, chaque élève dispose d'un casier personnel fermant à clé situé dans ou près de sa classe. Le matériel apporté à l'école (smartphone, ordinateur, tablette numérique,...) reste sous l'entière responsabilité de celui qui l'apporte. L'école décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol ;
- **Tenir mes documents en ordre** au fur et à mesure de l'année **et les conserver un an après la fin des cours** en vue d'une éventuelle inspection ;
- **En classe, la seule boisson autorisée est l'eau ;**
- **Me rendre dans la cour aux récréations.** Seuls les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} peuvent rester en classe ou dans leur local ;
- **Le temps de midi se passe à l'école.** Seuls les élèves qui ont une autorisation écrite des parents peuvent, **sous leur responsabilité,** quitter l'école. Nous conseillons vivement à ces élèves de ne pas rester dans Bertrix mais de rentrer chez eux ;
- **Ne jamais sortir de l'école pendant la journée sans autorisation ;**
- Pour pouvoir **utiliser son smartphone** dans les bâtiments, il faut que l'utilisation soit à des fins pédagogiques ou qu'un membre de l'équipe éducative ait donné son autorisation. L'utilisation du smartphone dans les couloirs est interdite pour des raisons de sécurité et de fluidité lors des déplacements. Sur la cour, l'utilisation du smartphone est tolérée dans le respect des autres et de soi-même.

o au niveau du respect de soi

- **Ne pas fumer** (tabac, cigarette électronique, chicha,...) ;
- **Ne pas consommer de boissons énergisantes ou alcoolisées ni aucune autre drogue, ne pas venir à l'école en possession ou sous l'influence d'un de ces produits ;**

o au niveau du respect des autres

- **Rester calme aux cours et entre les heures de cours ;**
- **Adopter lors de toute activité extrascolaire ou d'un stage le même comportement que celui demandé à l'école ;**
- **Respecter les autres élèves, les membres du personnel, l'école elle-même et ne pas nuire à leur réputation,** que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école (attention aux images et commentaires diffusés par sms, sur les réseaux sociaux,...) ;
- **Etre poli** en toutes circonstances ;
- **Eviter tout comportement violent, menaçant ou dangereux vis-à-vis des autres** (exemple : lancer des boulets de neige) ;
- **Porter une tenue vestimentaire adaptée à la vie scolaire :**
 - o **cheveux :** en 1^o 2^o et 3^o, uniquement les couleurs naturelles (brun, noir, blond, roux,...)
à partir de la 4^o, d'autres couleurs sont autorisées, à condition que cela reste discret et de bon goût ;
 - o **vêtements :** une tenue correcte doit être portée en toutes circonstances. Nous ne sommes ni à la plage, ni en sortie. Les tenues débraillées ou provocantes sont interdites (jupe ou short trop court, décolleté trop profond, sous-vêtement visible, top qui dévoile le ventre, jeans trop troué,...) ;
 - o **piercings et tatouages :** en 1^o, 2^o et 3^o, seuls les piercings discrets aux oreilles sont autorisés.
à partir de la 4^o, les petits piercings et les petits tatouages discrets et de bon goût sont acceptés. Sont toutefois interdits : les écarteurs, les piercings sur la langue et sur la lèvre ainsi que les anneaux et les barrettes dans le nez ;

En cas d'hésitation sur ton look, n'hésite pas à en parler aux éducateurs avant de passer à l'acte ! Ils te diront si ce que tu souhaites faire est accepté ou non dans notre école.

o au niveau du respect de son environnement

- **Respecter le matériel** (ne pas écrire sur les tables, ne pas dégrader le mobilier...) **et les locaux**. Afin de préserver le réseau et le matériel informatique de l'école (ordinateurs, tableaux interactifs, écrans, tablettes, projecteurs, baffles...), **il est**, sauf autorisation donnée par un membre de l'équipe éducative, **interdit de se servir du matériel scolaire ou du réseau pour utiliser les media sociaux** (Facebook, Youtube, films,...), **jouer à des jeux vidéo mais aussi télécharger et/ou installer quoi que ce soit** (jeux, films, logiciels, musique,...) ;
- **Trier les déchets conformément aux directives données**. Tout déchet jeté volontairement à terre ou mis volontairement dans la mauvaise poubelle sera sévèrement sanctionné ;
- **Effectuer les charges de nettoyage conformément aux directives données**. Tous les jours en fermant l'école, l'éducateur vérifie que les élèves ont bien fait leur charge (cf. tableau des charges réalisé par le titulaire). La classe doit être rangée et balayée et le tableau et les tables propres. Les poubelles pleines doivent être vidées. En cas de manquement, l'élève responsable de cette charge sera sanctionné ;
- **Ne pas entrer sans autorisation dans un local interdit aux élèves** (salle des professeurs, bureaux, local photocopieuses,...).

En cas de non-respect de ces consignes, je m'expose à des sanctions prévues au ROI : rappel à l'ordre, punition, confiscation du smartphone, retenue 1h en fin de journée, retenue le mercredi après-midi (2h ou 4h), retenue le vendredi après 16h ou à tout autre moment, suppression d'une activité scolaire, renvoi 1 jour, renvoi 3 jours, contrat de non réinscription, renvoi définitif,...

IND Bertrix - condensé du Règlement d'Ordre Intérieur

Informations destinées aux parents

En inscrivant mon enfant à l'Institut-Notre-Dame, je m'engage à :

- **veiller à ce qu'il soit présent** tous les jours de cours ;
- **prévenir l'école le plus rapidement possible en cas d'absence** de mon enfant (même pour une heure de cours) ;
- **justifier toute absence par écrit** (mail, formulaire spécifique ou mot des parents) **au plus tard le jour du retour de mon enfant à l'école**. Quand il est possible d'avoir un justificatif officiel (médecin, spécialiste, service juridique,...), il faut le demander. A partir de 3 jours d'absence consécutifs, un certificat médical est obligatoire. Il doit être remis au plus tard le 4^{ème} jour de la maladie. Toute absence non justifiée dans les délais sera considérée comme injustifiée et passible d'une sanction (zéro aux travaux, retenue, ...);
- **Ne pas partir en vacances pendant un jour scolaire** car c'est d'office considéré comme absence injustifiée ;
- A partir de **10 demi-jours** d'absences injustifiées, un **signalement** est automatiquement envoyé à la Direction Générale des Etudes ;
- A partir de **20 demi-jours** d'absences injustifiées, **l'élève perd sa qualité d'élève régulier**. Il ne peut plus présenter ses examens et son année est ratée ;
- **payer les factures à échéance**. En cas de non paiement, des frais de rappel seront ajoutés et le dossier sera transmis à une société de recouvrement ;
- Quand je me rends à l'école, **je sonne à la porte d'entrée principale** (au milieu) pour annoncer ma visite. Je n'entre par aucune autre porte (sauf réunion de parents) ;
- En règle générale, **un élève qui n'a pas cours doit rester à l'école**. Il peut rentrer à son domicile (ou chez un membre de la famille) à condition que ses parents aient donné préalablement leur **accord par écrit**. Dans ce cas, **IL SERA TOUJOURS SOUS LA RESPONSABILITE de ses parents**. Nous souhaitons vraiment qu'aucun élève ne traîne dans Bertrix pendant les heures d'école.

Je déclare accepter le Projet Educatif et Pédagogique, le Projet d'Etablissement, le Règlement Général des Etudes et le Règlement d'Ordre Intérieur de l'IND Bertrix. Je peux consulter tous ces documents sur le site internet de l'école www.indbertrix.be/documents ou en demander un exemplaire au secrétariat.

Date :

Signature + nom de l'élève :

Signature + nom du représentant légal :